Jeudi 10 Août 2006 - N° 32

R 27647 - 0810 - F: 1,00€

lephare@presseflamande.fr

1,00 €

Le Phare dunkerquois

POMPIERS Revalorisation

L'indice qui fait grincer les dents

■ Comme l'ensemble des corps de métier, les pompiers étaient concernés par les négociations salariales dans la fonction publique, ouvertes au début de cette année, et signées par la CFTC, les Autonomes et la CFDT.

Le décret national, et plus précisément la ligne 24, prévoyait un coup de pouce de 16 points d'indice pour les chefs d'agrès, les chefs d'équipe et les chefs de groupe, c'est-à-dire les grades allant du caporal au major. Ces 16 points équivalent à peu près à 70 euros mensuels.

Mais le 31 juillet, un décret venait abroger une et une seule partie des dispositions : celle concernant les pompiers.

Evidemment, certains syndicats n'ont pas tardé à monter au créneau.

« A ce jour, nous pouvons nous interroger sur notre statut de fonctionnaire car nous sommes la seule filière qui ne bénéficiera pas des nouvelles dispositions de bonification indiciaire, contrairement à tous nos collègues de la fonction publique territoriale », regrette la CGT-FO. « Nous devrons nous montrer particulièrement déterminés », poursuit le syndicat.

« Ne soyons pas aveugles, les premiers responsables sont les présidents des Sdis (services départementaux d'incendie et de secours) de France qui, cela est bien connu, ont beaucoup de difficultés à reconnaître notre profession », accuse d'emblée SUD sapeurs-pompiers qui demande d'ores et déjà à tous les syndicats de se réunir, pour définir les suites à donner à cette annonce qui fait l'effet d'un feu... qu'il va bien falloir éteindre.

Une journée d'actions est d'ores et déjà cochée sur les calendriers le 27 septembre si rien ne se passe d'ici là, peut-être avec une manifestation à Paris, devant le conseil supérieur de la fonction publique territoriale... géré par Bernard Derosier, par ailleurs président du conseil général du Nord.

Le torchon brûle...

Syndicat Sud Sapeurs Pompiers Professionnels
SDIS 59
64, Boulevard Sainte Barbe
59140 DUNKERQUE
Tél. 03 28 51 41 31

Fax reçu de : 0328514105

LA VOIX DU NORD

Jeudi 10 août 2006 ✆ 03 20 78 40 40 - www.lavoixdunord.fr

SAPEURS-POMPIERS

Grogne sur un nouveau décret

Les syndicats Sud, FO et CFTC s'inquiètent de la publication d'un nouveau décret qui, selon eux, revoit à la baisse le système de rémunération des sapeurs-pompiers. Le syndicat Sud envisage une journée de mobilisation le 27 septembre.

Un décret paru le [illegible] août 2006 au Journal officiel a déclenché la colère des syndicats de sapeurs-pompiers.

« Ce décret abroge la nouvelle bonification indiciaire (NBI) attribuée aux chefs d'équipe, chefs d'agrès ou chef de groupe. C'est inadmissible. C'est une remise en cause fondamentale des négociations salariales », [illegible] Thierry Boignard, un sapeur-pompier de la caserne de Dunkerque, représentant du syndicat Sud, qui renchérit : *« En revanche, le décret 2001-685 attribuant de 30 à 50 points indiciaires aux directeurs départementaux adjoints et aux directeurs départementaux n'est pas abrogé. Merci pour eux ! »*

D'après FO, cette décision priverait les chefs de groupe, d'équipe ou d'agrès de 72 euros par mois environ.

La CFTC, quant à elle, a envoyé un courrier revendicatif au ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy.

Le syndicat Sud n'exclut pas une journée d'action le 27 septembre. ■

Syndicat Sud Sapeurs Pompiers Professionnels
SDIS 59
64, Boulevard Sainte Barbe
59140 DUNKERQUE
Tél. 03 28 51 41 31